

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 MARS 2008 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

ABSENT : Monsieur le conseiller Abraham Gonshor

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Mme J. Komeroff

- Demande des renseignements sur les actions locales relativement à l'environnement.

M. L. Gold

- Demande des informations sur les abonnements et la hausse des tarifs à la bibliothèque.
- Demande des informations à propos des opérations de déneigement.

Mme R. Genziuk

- Demande la répartition des coûts pour les travaux d'aménagement du rond-point Finchley.
- Demande au sujet de la taxe d'accise fédérale.

2008-046

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2008-047

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 18 février 2008 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-048

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 710-1 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 710 RÉGISSANT LES PERMIS DE TOURNAGE

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 710-1 a été donné lors de la séance ordinaire du 18 février 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 710-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 710 régissant les permis de tournage ».

Adoptée

2008-049

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 705-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 705 CONCERNANT LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 705-1 a été donné lors de la séance ordinaire du 18 février 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 705-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 705 concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets ».

Adoptée

2008-050

AUTORISATION DE SIGNER LA NOUVELLE ENTENTE DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL RELATIVE AUX ASSURANCE DE DOMMAGES ET MANDAT À L'UMQ COMME PORTE-PAROLE DU REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead a conclu une entente en 2005 avec les municipalités membres du regroupement des Municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Ville de Hampstead de participer à un tel regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉREANT que l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* recommande la mise-en-place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise(s) collective(s);

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités parties à ce regroupement et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'*Union des municipalités du Québec* pour agir comme mandataire;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE MANDATER l'*Union des municipalités du Québec* pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche. En conformité avec l'entente, le terme est de cinq (5) ans;
- DE VERSER un montant annuel correspondant à 1 % du total des primes du regroupement d'achat sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le groupe, auquel il faut ajouter les taxes applicables. De ce montant, la municipalité se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les montants seront déterminés lorsque la prime totale du regroupement sera connue;
- D'AUTORISER l'*Union des municipalités du Québec*, advenant la mise sur pied d'une franchise collective, à conserver la quote-part de la Ville de Hampstead des revenus d'intérêt générés par le placement des fonds garantissant le paiement de la franchise collective, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de franchise; et
- D'AUTORISER le maire et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente inter municipale relative au regroupement d'assurances de dommages.

Adoptée

2008-051

MANDAT À *OPTIMUM ACTUAIRES & CONSEILLERS INC.* COMME CONSULTANT POUR L'ACHAT REGROUPE D'ASSURANCE DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead a conclu une entente en 2005 avec les municipalités membres du regroupement des Municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead s'apprête à conclure une nouvelle entente avec les municipalités parties à ce regroupement et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme *Optimum Actuares & Conseillers inc.* pour agir à titre de conseillers dans le cadre de la mise en place d'un tel regroupement;

CONSIDÉRANT que la dite offre de service est valide pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2014 et, que selon l'article 10 de l'entente de regroupement des municipalités de l'île de Montréal, les services de la firme *Optimum Actuares & Conseillers inc.* sont renouvelables sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme *Optimum Actuares & Conseillers inc.* pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche.

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'ACCORDER, pour une durée d'un an, un contrat de service à la firme *Optimum Actuaire & Conseillers inc.* pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée du 27 décembre 2007.
- QUE ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :
 - 3 450 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offres sera effectué.
 - 1 725 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

Adoptée

2008-052

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 29 CHEMIN BELSIZE

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 5 février 2008 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à l'arrière et l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du salon de la résidence unifamiliale isolée** située au **29 chemin Belsize**, et préparé par **Geiger & Huot, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n°727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-053

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 103 CHEMIN STRATFORD

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller David Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 5 février 2008 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée** au **103 chemin Stratford**, et préparé par **Rubin & Goldenberg architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N°727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-054

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 107 CHEMIN STRATFORD

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 5 février 2008 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée au 107 chemin Stratford**, et préparé par **Karl Fisher architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2008, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-055

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 29 CHEMIN BELSIZE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089624 situé au 29 chemin Belsize, afin de permettre que la marge arrière du bâtiment soit située à 5,1m (16.75 pieds) de la ligne de lot au lieu de la marge minimum permise de 7,95 m (26.06 pieds), le tout conformément aux dispositions de l'article 6.4 du Règlement de zonage n° 727;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 février 2008, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 29 chemin Belsize sur le lot 2089624.

Adoptée

2008-056

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 29 CHEMIN BELSIZE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089624 situé au 29 chemin Belsize, afin de permettre que la marge latérale droite du bâtiment soit située à 2,16 m (7.1 pieds) de la ligne de lot au lieu de la marge minimum permise de 2,53 m (8.3 pieds), le tout conformément aux dispositions de l'article 6.3 du Règlement de zonage n° 727

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 février 2008, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 29 chemin Belsize sur le lot 2089624.

Adoptée

2008-057

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de février 2008 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} février au 29 février 2008, au montant de 760 780,20 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2008-058

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent opportun de mettre en place une politique définissant les procédures relatives à la capitalisation et à l'amortissement des immobilisations de la Ville qui sont nécessaires afin d'assurer une saine gestion;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu, avant la présente séance, une copie de la « Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations »; et

ATTENDU QU'aucune disposition dans cette politique n'aura préséance sur les dispositions spécifiques de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la « Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations », datée du 4 mars 2008, est et soit approuvée et entre en vigueur immédiatement.

Adoptée

2008-059

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2008 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU** :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2008, au montant de 136 268,22 \$, à la 'Communauté métropolitaine de Montréal'; et

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le certificat du trésorier n° 08-011, daté du 3 mars 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Clifford Borden
Leon Elfassy
Michael Goldwax
David Sternthal

En faveur: 4

A voté contre:

Bonnie Feigenbaum

Contre: 1

Adoptée sur division

2008-060

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des noms des employés auxiliaires de mars 2008 et préparée par la directrice des Services communautaires;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste de mars 2008 pour le département des Services communautaires.

Adoptée

2008-061

EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDREW BADDELEY À TITRE DE « CONSTABLE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE »

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'embaucher Monsieur Andrew Baddeley à titre de « Constable à la sécurité publique » au plus tard à compter du 10 mars 2008, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429 et la Ville de Hampstead, et
- QUE le certificat du trésorier n° 08-010, daté du 3 mars 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-062

APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2008 - 2009

ATTENDU que la Ville de Hampstead est membre du regroupement des villes de : Baie d'Urfé, Beaconsfield, Côte Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Senneville, Ste-Anne-de-Bellevue et Westmount ;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé, le 26 février 2008, son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Hampstead;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, pour un montant ne dépassant pas 161 499,81 \$, taxes incluses;
- D'autoriser le directeur des ressources humaines à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur ; et
- QUE le certificat du trésorier n° 08-012, daté du 3 mars 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTION

Mme R. Genziuk

- Demande le coût estimé pour la construction du nouvel entrepôt.

M. Novak

- Demande les étapes à suivre lorsqu'un projet de PIIA n'est pas approuvé.

2008-063

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller David Sternthal et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière